


GRAND QUARTIER GÉNÉRAL

Service de l'accès et de la protection de l'information
 1701, rue Parthenais, UO 1110
 Montréal (Québec) H2K 3S7

Votre référence :

Notre référence : 1506 282

Le 9 mai 2016

OBJET : *Votre demande en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (c. A-2.1) visant divers documents concernant le territoire de la MRC de Pierre-De Saurel.*

Madame,

Nous avons effectué l'étude de votre demande reçue le 29 juin 2015 visant à obtenir divers documents concernant le territoire de la MRC de Pierre-De Saurel.

Point 1 : *Combien de constats d'infraction ont-ils été émis par la Sûreté du Québec sur le territoire de la MRC de Pierre-De Saurel chaque année, pour les années suivantes 2012, 2013 et 2014?*

Vous trouverez ci-dessous le nombre de constats d'infraction émis sur le territoire de la MRC de Pierre-De Saurel concernant les années 2012, 2013 et 2014.

Années	Total
2012	7 149
2013	8 049
2014	7 372

Point 2 : *Quels sont les quotas imposés aux officiers de la Sûreté du Québec, par chaque année, en 2012, 2013 et 2014? et*

Point 3 : *Combien d'officiers de la Sûreté du Québec ont atteint leurs quotas, pour chaque année, en 2012, 2013 et 2014?*

Concernant les points 2 et 3 de votre demande d'accès, nous ne détenons aucun document, car il n'y a pas de quotas imposés aux policiers de la Sûreté du Québec (Article 1 de la Loi sur l'accès).

Point 4 : *Quel est le montant total obtenu par les contraventions émises par la Sûreté du Québec, pour chaque année, en 2012, 2013 et 2014?*

Vous trouverez ci-dessous, un tableau concernant les montants totaux à la suite des constats d'infraction émis par l'ensemble des policiers de la Sûreté du Québec, et ce, pour les années 2012, 2013 et 2014.

Années	Total
2012	102 242 287 \$
2013	105 339 467 \$
2014	103 856 955 \$

Point 5 : *Combien d'officiers de la Sûreté du Québec sont affectés à l'émission des constats d'infraction sur le territoire de la MRC de Pierre-De Saurel?*

L'entente de service avec la MRC de Pierre-De Saurel prévoit 68 policiers. Les policiers ne sont pas affectés à une mission exclusive en sécurité routière, mais bien à l'ensemble des activités prévues pour la desserte d'une unité. Selon le Plan d'organisation des ressources policières de cette MRC, 56 policiers sont assignés à la patrouille-gendarmerie, qui inclut les activités de la sécurité routière.

Point 6 : *Quels sont les trois types de constats d'infraction les plus émis par la Sûreté du Québec sur le territoire de la MRC de Pierre-De Saurel en 2014?*

Vous trouverez ci-dessous un tableau concernant les infractions ayant été les plus souvent sanctionnées par les policiers de la Sûreté du Québec sur le territoire de la MRC de Pierre-De Saurel en 2014. Prenez note que les trois infractions sont reliées au fait d'avoir circulé à une vitesse supérieure à celle permise. La distinction tient au fait que certaines vitesses sont déterminées par le ministère des Transports, alors que d'autres le sont par les municipalités.

Les trois infractions ayant été les plus souvent sanctionnées sur le territoire de la MRC de Pierre-De Saurel, par les policiers de la Sûreté du Québec et ce, pour l'année 2014	
Dispositions	Nombre de constats
Art. 328 du Code de la sécurité routière	3 199
Art. 329 du Code de la sécurité routière	532
Art. 299 du Code de la sécurité routière	407

Point 7 : *Quel est le budget de la Sûreté du Québec, poste MRC de Pierre-De Saurel, pour chaque année, en 2012, 2013 et 2014?*

Les budgets de la Sûreté du Québec ne sont pas déclinés par unité puisque les coûts reliés aux opérations et à l'administration sont globalement administrés en fonction de la desserte pour l'ensemble du territoire et des six niveaux de service prévus à la *Loi sur la police* et non uniquement pour le personnel assigné au poste de la MRC.

Point 8 : *Quel est le salaire moyen de chacun des postes occupés au poste de police de la Sûreté du Québec dans la MRC de Pierre-De Saurel pour ces trois années : 2012, 2013 et 2014?*

À la suite des recherches effectuées dans le cadre du traitement de votre demande, la Sûreté du Québec ne détient aucune compilation. En effet, nos systèmes informatiques ne nous permettent pas d'extraire le salaire moyen de chacun des postes occupés dans la MRC de Pierre-De Saurel. Afin de produire un tel document, un exercice manuel de comparaison de renseignements et de compilation au sens de l'article 15 de la *Loi sur l'accès* serait nécessaire. Or, la loi n'impose aucune obligation à un organisme de faire un tel exercice pour répondre à une demande d'accès.

Point 9 : *Quels sont les bonus attribués aux employés de la Sûreté du Québec, section MRC de Pierre-De Saurel, pour chaque année, en 2012, 2013 et 2014?*

Nous ne détenons aucun document, car il n'y a pas de bonus attribués aux employés de la Sûreté du Québec (Article 1 de la *Loi sur l'accès*).

Vous trouverez, ci-joint, la liste de ces articles de loi et l'avis relatif au recours en révision prévu à la section III du chapitre IV de la *Loi sur l'accès*.

Veillez agréer, Madame, nos salutations distinguées.

Original signé
GUY LÉGER, CAPITAINE
Responsable de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels